

L'AFD, PARTENAIRE DU SECTEUR PRIVE AU SENEGAL

Un soutien actif à la croissance et à la compétitivité des entreprises



APPUYER LES SECTEURS PRIVE ET FINANCIER STRATEGIE DE CROISSANCE ET DE DEVELOPPEMENT



LE SECTEUR PRIVE : PREMIER AXE D'INTERVENTION DE L'AFD AU SENEGAL

Le secteur privé, créateur d'emplois et de revenus, joue au Sénégal un rôle central pour réduire la pauvreté et soutenir la croissance économique. L'AFD a entrepris de favoriser la promotion et le développement de ce secteur et de soutenir ses initiatives. Cet appui constitue aujourd'hui le premier axe stratégique de ses interventions au Sénégal : 70 milliards de F CFA (soit 106 millions d'euros) ont été engagés par l'AFD en faveur des entreprises durant les 5 dernières années.

Que ce soit par ses interventions directes ou celles de sa filiale PROPARGO, dédiée au secteur privé, l'AFD déploie une large gamme d'instruments en faveur des entreprises, depuis la subvention aux programmes nationaux d'amélioration de l'environnement des affaires jusqu'au financement direct des grands projets, en passant par le soutien aux PME.

LE PROGRAMME DE MISE À NIVEAU DES ENTREPRISES AU SÉNÉGAL

Financé par une subvention de l'AFD de 7,8 milliards de F CFA (11,9 millions d'euros), le programme de mise à niveau des entreprises a été lancé en 2005. Son objectif est d'améliorer la compétitivité des entreprises sénégalaises pour les aider à affronter la concurrence étrangère sur le marché local et à mieux tirer profit des opportunités d'exportation dans l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) et sur le marché international. Plus de 200 entreprises sénégalaises se sont déjà engagées dans ce processus.

La mise à niveau d'une entreprise passe par deux étapes :

- l'élaboration d'un diagnostic et d'un plan de mise à niveau, qui fait l'objet d'un remboursement partiel à hauteur de 80 % des dépenses engagées, dans la limite de 13 millions de F CFA (20 000 euros) ;
- la réalisation effective du plan de mise à niveau, qui s'accompagne de l'octroi à l'entreprise de primes couvrant 70 % des investissements immatériels et de 20 % à 30 % des investissements physiques.

UN EXEMPLE DE FINANCEMENT DE PROJET : L'EXTENSION DE LA CAPACITE DE PRODUCTION DES CIMENTS DU SAHEL

L'AFD a apporté son concours au projet d'extension des capacités de production des Ciments du Sahel, d'un coût de 131 milliards de F CFA (200 millions d'euros) :

- Proparco, avec un prêt en devises de 13 milliards de F CFA (20 millions d'euros) ;
- l'AFD avec un prêt concessionnel de 10 milliards de F CFA (15 millions d'euros) pour financer le Plan d'Action Environnemental et Social de l'entreprise.

Au-delà du financement de la partie industrielle, le soutien financier de l'AFD permet ainsi à l'entreprise de limiter très fortement les conséquences de son activité sur l'environnement ; ce soutien favorise la réalisation d'investissements additionnels permettant de maintenir les taux d'émissions atmosphériques polluantes à un niveau largement inférieur aux normes les plus exigeantes. Il vise aussi à accompagner les Ciments du Sahel dans la réalisation de leurs actions à impacts socio-économiques (élargissement de l'appui apporté aux villages environnant).

DEVELOPPER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES SENEGALAISES

L'AFD finance plusieurs programmes publics visant à aider les entreprises à accroître leur compétitivité.

Les représentants du secteur privé participent au pilotage et à la gestion de ces projets.

L'intervention de l'AFD vise deux objectifs particuliers :

- améliorer la compétitivité des entreprises et renforcer leurs capacités d'exportation, grâce au programme de mise à niveau des entreprises ;
- promouvoir la qualification des ressources humaines pour mieux répondre aux besoins des entreprises, avec la création de centres de formation, qui sont administrés par des représentants des entreprises et de l'Etat et présidés par un membre issu du secteur privé.

L'AFD accompagne le Sénégal dans sa Stratégie de Croissance Accélérée (SCA), dont la mise en œuvre devrait permettre d'ouvrir de nouvelles opportunités au secteur privé. Ses interventions dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures, qui améliorent la fourniture d'électricité aux entreprises et facilitent leurs échanges, participent également à les rendre plus compétitives.

R DANS LEUR PEMENT

FINANCER LES ENTREPRISES

En partenariat avec des banques commerciales locales, l'AFD apporte son concours au financement de projets dont le risque, la durée ou le montant dépassent les capacités d'intervention de ces banques.

LE FINANCEMENT DIRECT :

Proparco appuie les entreprises à travers des produits innovants et adaptés à leurs besoins :

- **les fonds propres** : Proparco peut prendre des participations dans le capital des entreprises sénégalaises afin de renforcer leur structure de bilan et leurs capacités financières. Montant minimum : 700 millions de F CFA (1 million d'euros) ;
- **les prêts** : Proparco offre une gamme de prêts libellés en euros (possibilités en d'autres monnaies) : prêts subordonnés, prêts participatifs, prêts à durée variable, prêts indexés, etc. Montants supérieurs à 3 milliards de F CFA (5 millions d'euros) et d'une durée minimale de 5 ans ;
- **les garanties** d'emprunt obligataire ou bancaire, qui permettent aux entreprises d'obtenir des ressources financières en F CFA.

L'AFD peut aussi, sur des projets d'envergure, apporter des financements bonifiés, à condition que ces projets comportent une forte composante environnementale et sociale. Dès lors, la bonification du prêt de l'AFD doit être justifiée par :

- les surcoûts additionnels liés à l'investissement social et environnemental de l'entreprise ;
- les risques additionnels pris par l'entreprise pour augmenter l'offre de service aux plus pauvres et aux populations défavorisées.

LE FONDS DE GARANTIE ARIZ

L'objectif du fonds de garantie ARIZ est d'accompagner les banques locales dans le financement des PME et des institutions locales de microfinance (IMF). En réduisant substantiellement les risques pris par les banques, ce mécanisme permet à des entreprises d'obtenir plus facilement des crédits bancaires à moyen et long terme.

ARIZ apporte sa garantie pour les prêts octroyés par les banques aux entreprises à hauteur de 50 % (jusqu'à 75 % pour les institutions de microfinance) ; le montant garanti peut atteindre 1,3 milliard de F CFA (2 millions d'euros), ce qui concerne des projets pouvant atteindre 2,6 milliards de F CFA (4 millions d'euros), sur des durées de 2 à 12 ans. Fin mars 2008, après 3 ans d'activité, 29 demandes ont été acceptées, représentant un encours de prêts des trois banques partenaires de l'ordre de 8 milliards de F CFA (12 millions d'euros).

LE FINANCEMENT VIA LES INTERMEDIAIRES FINANCIERS :

L'AFD fournit aux intermédiaires financiers (banques, institutions de microfinance, fonds d'investissement...) une gamme d'instruments leur permettant de financer des entreprises de petite taille ou des projets modestes, en particulier dans les cas où :

- la rentabilité du projet est avérée mais le risque est jugé trop important par les acteurs financiers locaux ;
- l'investissement de l'entreprise cliente de la banque justifie l'apport de ressources concessionnelles ;
- l'investissement de l'entreprise nécessite des ressources à moyen et long terme dont l'intermédiaire financier ne dispose pas.

Différents outils sont proposés :

- **les lignes de crédits de Proparco** en faveur des banques pour refinancer leurs crédits à moyen et long terme, en particulier au profit des PME ;
- **les participations de Proparco** dans des fonds d'investissement africains afin de renforcer les fonds propres des entreprises sénégalaises ;
- **les lignes de crédit concessionnelles de l'AFD** en faveur des banques pour refinancer leurs crédits lorsque les investissements justifient l'apport de ressources bonifiées ;
- **le fonds de garantie ARIZ**, qui facilite l'accès des PME au crédit en garantissant la banque d'une partie de son risque.

LANCEMENT D'UNE LAITERIE SENEGALAISE GRACE AU FONDS ARIZ ET PROPARCO



© Bagoré Bathily

Depuis 2006, la Laiterie du Berger commercialise des produits laitiers frais à Dakar à partir de lait collecté auprès d'éleveurs du nord du Sénégal. Cette activité constitue une véritable révolution au Sénégal : grâce à la mise en place d'un système d'élevage contractuel, elle valorise un produit qui contribue à la réduction de la dépendance du pays à la poudre de lait importée.

La mobilisation de financements a été rendue possible grâce au fonds ARIZ, qui a accordé en 2005 une garantie à la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) pour un prêt à la laiterie de 300 millions de FCFA (457 000 €). Par ailleurs, ce projet a bénéficié d'un soutien financier du fonds Investisseur et Partenaire pour le Développement (I&P), dont Proparco est actionnaire. Ce projet a permis de développer l'activité rurale, d'apporter une plus-value importante aux éleveurs et de valoriser les produits locaux vis-à-vis des produits importés.



© E. Binson - SOCAS

Etablissement public, l'Agence Française de Développement (AFD) agit, depuis plus de soixante ans, pour combattre la pauvreté et favoriser le développement des pays du Sud dans le cadre du dispositif français de Coopération.

Présente sur le terrain dans plus de 70 pays et dans l'Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète : scolarisation des enfants, appui aux agriculteurs, soutien aux petites entreprises, adduction d'eau, préservation de la forêt tropicale, lutte contre le réchauffement climatique...

En 2007, l'Agence a consacré 3,5 milliards d'euros au financement d'actions dans les pays du Sud et en faveur de l'Outre-mer. Ces financements ont notamment concerné la scolarisation de 5,8 millions d'enfants et l'approvisionnement en eau potable de 4 millions de personnes. Les projets d'efficacité énergétique sur la même année permettront d'économiser 2,7 millions de tonnes de CO₂ par an.

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)

5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
France
Tél. : +33 1 53 44 31 31
Fax : +33 1 44 87 99 39
www.afd.fr

AGENCE DE DAKAR

15, avenue Nelson Mandela BP 475
Dakar SENEGAL
Tél. : +221 33 849 19 99
Fax : +221 33 823 40 10
afddakar@groupe-afd.org
www.afddakar.sn

PROPARCO

5 rue Roland Barthes
75598 Paris Cedex 12
Tél. : +33 1 53 44 37 37
Fax : +33 1 53 44 38 38
www.proparco.fr



Cette publication a été imprimée dans le respect de l'environnement avec des encres végétales sur du papier FSC (gestion durable des forêts).